



## Déclaration d'impôt 2015

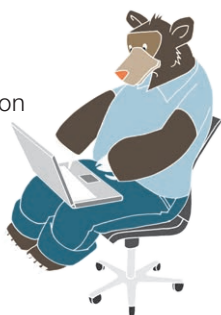
- > Les **comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe doivent être joints** à la déclaration d'impôt.
- > La **durée de l'exercice doit impérativement être indiquée car c'est l'exercice qui détermine la période fiscale.**

### TaxMe Online

Remplir sa déclaration d'impôt en ligne, c'est simple, pratique et sûr: [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) > TaxMe online personnes morales. Vous trouverez des précisions sur l'établissement de la déclaration en ligne au verso.

## Procuration

Un formulaire est disponible sur [www.be.ch/impots](http://www.be.ch/impots)  
> Déclaration > Bénéfice et capital/encadré «Pour en savoir plus»: procuration donnée par une personne morale). Ce formulaire peut être **complété à l'écran**. Il doit être signé et envoyé sur papier **avec la déclaration d'impôt ou la déclaration de validation TaxMe online**.



Depuis fin 2015, les **fiduciaires/représentants** peuvent aussi établir les **déclarations d'impôt des personnes morales qu'ils représentent** sur **BE-Login**, le cyberportail du gouvernement du canton de Berne. Comme pour les personnes physiques, BE-Login représentants/fiduciaires permet notamment de gérer les comptes d'accès des collaborateurs et de leur déléguer des droits, etc. Pour en **savoir plus** sur le sujet et pour **télécharger le livret informatif**, rendez-vous sur [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) > BE-Login représentants/fiduciaires.

## Prolongation de délai – en ligne aussi

Si le délai est trop court, il est possible de le **prolonger en ligne**. Il faut indiquer le **numéro GCP** et le **code personnel** de la personne morale, ainsi que le **n° de cas** (voir lettre annonçant la déclaration d'impôt). Inutile de prolonger le délai de dépôt de la déclaration d'impôt d'une personne morale qui n'est pas domiciliée à titre principal dans le canton de Berne.

### Délais de dépôt de la déclaration d'impôt d'une personne morale

> [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) > Délais et prolongation personnes morales

	Coût en ligne CHF	Coût par courrier CHF
<b>Délai ordinaire de 7 mois à compter de la clôture des comptes</b> Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai de dépôt ordinaire = <b>31.7.</b> de l'année civile suivante	0.-	0.-
<b>Prolongation de 1 ½ mois</b> Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai: 7 mois + 1 ½ mois = <b>15.9.</b> de l'année civile suivante	0.-	20.-
<b>Prolongation de 3 ½ mois au plus</b> Exemple: clôture des comptes en fin d'année: Délai: 7 mois + 3 ½ mois = <b>15.11.</b> de l'année civile suivante	10.-	20.-

Aucune prolongation ne peut être accordée au-delà de ces dates limites.

## TaxInfo

[www.be.ch/taxinfo](http://www.be.ch/taxinfo)

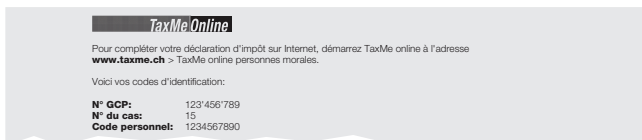
### Pratique fiscale du canton de Berne

Si la fiscalité est une source perpétuelle d'interrogations pour vous, vous trouverez dans TaxInfo d'innombrables renseignements sur la pratique fiscale bernoise, à commencer par des informations sur les différents impôts et sur les procédures, jusqu'aux questions de droit pénal en matière fiscale et au recouvrement de l'impôt. > [www.be.ch/taxinfo](http://www.be.ch/taxinfo)

Par ailleurs, toute la législation fiscale fédérale et bernoise (lois et ordonnances d'application) est publiée sous [www.be.ch/impots](http://www.be.ch/impots) > Infos pratiques > Bases légales.

## ➤ Les identifiants d'accès à TaxMe online

Pour établir en ligne la déclaration d'impôt d'une personne morale, il faut d'abord taper le **numéro GCP** et le **code personnel**, ainsi que le **numéro de cas**. Ces **identifiants** figurent sur la lettre annonçant la déclaration d'impôt.



## ➤ Remplir la déclaration d'impôt en ligne

- Sur [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch), sélectionner TaxMe online personnes morales > Démarrer TaxMe online;
- le programme pose quelques questions **1** au début. Sur cette base, il active ensuite automatiquement les rubriques à compléter;
- la sécurité est garantie en permanence grâce au cryptage des données;
- **envoyer uniquement la déclaration de validation, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe légale sur papier par courrier postal;**
- la déclaration d'impôt sera enregistrée dans notre système et prête à être taxée dès que nous aurons scanné la déclaration de validation.

## ➤ Saisir, ajouter, rectifier et effacer certaines déclarations

- Les pages **entièrement complétées** et celles où **il manque des informations** sont signalisées par des symboles.
- Les **rubriques activées dans le navigateur** correspondent **aux groupes de formulaires à compléter**.
- Possibilité de **fermer le programme** en cours de route et de le rouvrir plus tard sans perdre aucune donnée.
- Possibilité **permanente** de **rectifier** ou même de **compléter** la déclaration d'impôt.
- Possibilité d'afficher à l'écran les **explications du guide sur la rubrique que l'on est en train de remplir**, en cliquant sur le lien «**Explications**» **2**.
- Possibilité d'ouvrir le **guide complet 3** à l'écran (à partir du navigateur de gauche).
- Report **automatique** dans la prochaine déclaration d'impôt des **renseignements revenant d'une année sur l'autre**.

Canton de Berne Page d'accueil

TaxMe-Online Page d'accueil

Deutsch Contact

Période fiscale 01.01.2015 - 31.12.2015

**1** Bénéfice net impôt cantonal

**2** Explications

Solde du compte de profits et pertes

Différences fiscales sur amortissements et réévaluations

Réserves d'amortissement non admises fiscalement

Différences fiscales sur d'autres réserves latentes imposées / fonds

Bois distribué en nature aux bourgeois / associés

Libéralités / prestations en argent versées à **3** Explications

Usutiers / bénéficiaires / memores

Tiers

Produit de dons, de donations ou de legs

Excédent de cotisations des membres par rapport aux charges

Gains bruts réalisés sur des ventes d'immeubles (impôt sur les gains immobiliers)

Bénéfice net / perte nette déterminants de l'exercice

moins reports de pertes non compensées jusqu'à présent

Bénéfice net / perte nette après compensation de pertes

Bénéfice net imposable / perte nette réalisés dans le canton de Berne

Impressum Dispositions légales

## ➤ Signification des symboles

- Crayon: pour **modifier** vos données (compléter / corriger)
- Corbeille: pour **effacer** vos données
- Signale que vous n'avez **pas terminé** de remplir le formulaire.
- Signale que vous avez **terminé** de remplir le formulaire.
- Signale que le formulaire est **inactif** compte tenu de vos sélections.
- Signale qu'il y a une **erreur** ou qu'il **manque une information** sur le formulaire et que celui-ci ne peut pas être finalisé.
- Signale qu'il y a une **déclaration étrange** sur ce formulaire. Mais ce message est uniquement indicatif et ne vous empêche pas de finaliser votre déclaration d'impôt.



### Impressum

Editeur: Intendance des impôts du canton de Berne  
 Case postale, 3001 Berne, téléphone +41 31 633 60 01 (lu-ve, 8h-12h / 13h-17h)  
 Rédaction: Yvonne v. Kauffungen, cheffe du service Communication  
[www.be.ch/impots](http://www.be.ch/impots), [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch)